

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-807367

par *Prénom*

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricole : 1083		Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : 165608	
Nom & Prénom : OUAKKAS BRAHIM			
Date de naissance : 01-06-46			
Adresse : Rue EL HAKIB ARSALAN			
Tél. : 0666135753		Total des frais engagés :	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	
Nom et prénom du malade :	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Un-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfan
Nature de la maladie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire.	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.	
Fait à :	Le : / /
Signature de l'adhérent(e) :	

ACCUEIL MUPRAS

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-807367

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricole :
Nom de l'adhérent(e) :
Total des frais engagés :

ENTES A LIRE POUR
NIS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N°

par courrier

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 01083

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

OUAKKAS BRAHIM

Date de naissance :

01-06-46

Adresse :

Rue CHAKI 13 ARSALAN Rue Mousbuk 1
CHAMPS de COURSE FES

Tél. : 06 66 13 57 53

Total des frais engagés : 1389,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur AKESBI Thami

Cardiologue Fès

INP 141004119

05 35 65 90 40/06 61 19 50 96

12 JUIN 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

OUAKKAS BRAHIM

Age: 77

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements suivants confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : FES

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
juin 2013	un		300.00	INP : 141004119 Docteur AKESB Thami Cardiologue Fès INP 141004119

Docteur AKESB Thami
Cardiologue Fès
INP 141004119

EXECUTION DES ORDONNANCES 35 65 90 40/06 61 19 50 96

Cachet du Pharmacien **ANNE** Date **Montant de la Facture**

PHARMACIE MOUSSA SLIMANE
Sté Mly Slimane Fes.
Dr. Moussa Kettani
9, Av. Saint Louis - FES
05 35 65 76 08

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Reçu et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Rihab FENI</i> Rihab FENI Radiologue en Radiologie Spécialiste en Radiologie et en Abordage Endovasculaire N° : 21083-FENI DPE : 143061	21/06/23	B270	2fd

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

12 www.ijerph.com

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

D 00000000 00000000
35533411 11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مختبر رحاب فاس للتحاليل الطبية
Laboratoire Rihab - Fès D'analyses médicales

Dr. Najoua BENSEDDIK

Médecin Biologiste

L'unité de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Fès
 Et. Médecin du CHU Hassan II de Fès
 et de l'Hôpital Militaire Major Ismaïl de Meknès



FACTURE N° : 230011107

Fès le 12-06-2023

Demande N° 2306122015

Médecin

Dr AKESBI THAMI

Nom et Prénom du patient

Mr BRAHIM OUAKKAS

Examens :

CN	Récapitulatif des analyses	Analyse	
			Clé
9105	Forfait traitement échantillon sanguin		B10
0134	Triglycérides		B60
0131	Potassium		B30
0108	Cholestérol H D L		B50
0118	Glycémie		B30
0111	Créatinine		B30
0106	Cholestérol total		B30
0100	Acide urique		B30

Cotation : B 270

Montant : 270 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux cent soixante-dix dirhams

Société RIHAB FES LAB-SCP. Au capital 100000.00 DHS. Siège social B35-D4-D5 RIHAB FES, Av. Allal Ben Abdellah, V.N-FES-MAROC. CE : 001649218000073. TP : 136612989. IF: 15194524. CNSS : 4286169. INPE: 143061133. Tel : 0535621982/83



Docteur Thami AKESBI
Spécialiste des maladies du Cœur et des
vaisseaux

Diplômé des Universités de Paris

Diplômé d'échocardiographie et de Cardiologie
Congénitale et Pédiatrique

Ancien Assistant des hôpitaux de la région parisienne



141004119

الدكتور التهامي أكسيبي
اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين
خريج جامعات باريس
مجاز في الإيكوغرافيا و في أمراض القلب
لخلقة و للطفل
طبيب مساعد سلبيا بمستشفيات ضواحي باريس

12 JUIN 2012

MR OUAKKAS BRAHIM

FAIRE APRES 12 H DE JEUN :

GLYCEMIE + CREATININE + POTASSIUM + ACIDE URIQUE

CHOLESTEROL T + HDL + TG



Docteur AKESBI Thami
Cardiologue Fès
INP 141004119
0535659040/0661195096

Laboratoire d'Analyses Médicales
— Rihab Fès —
Dr. Naoua BENSEDDIK
Médecin Spécialiste en Biologie Médicale
Av. Allal Ben Abdellah, Espace Rihab Fès-Fès
Tél. 0535 62 10 82/83 - Fax 0535 62 10 89
INPE : 143061133

GSM : +212 6 61 19 50 96 المحمول : +212 8 08 50 77 03 E-mail : thamiakesbi@gmail.com
شارع الجيش الملكي زنقة الشريف الراضي عمارة القاج فاس الهاتف : +212 8 08 50 77 03
AV. des FAR - Rue Charif Radi Imm Taj FES - Tel + 212 8 08 50 77 03

Docteur Thami AKESBI

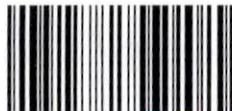
Spécialiste des maladies du Cœur et des vaisseaux

Diplômé des Universités de Paris

Diplômé d'échocardiographie et de Cardiologie

Congénitale et Pédiatrique

Ancien Assistant des hôpitaux de la région parisienne



141004119

الدكتور التهامي أقصبى

اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين

خريج جامعات باريس

مجاز في الإيكوغرافيا و في أمراض القلب

الخلقية و لطفل

طبيب مساعد سابقا بمستشفيات ضواحي باريس

12/06/2023

MR OUAKKAS BRAHIM

MATIN **MIDI** **SOIR**

1. EXFORGE

10/ MG CP
160



0 05 35 65 90 40 06 61 19 50 96
1 APRES REPAS

TRAITEMENT CONTINU
QSP 3 MOIS
A REVOIR DANS 3 MOIS AUTOMESURES

819.07



611800103060 6

EXFORGE
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 273,00 DH



611800103060 6

EXFORGE
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 273,00 DH



611800103060 6

EXFORGE
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 273,00 DH

PHARMACIE MOULAY SLIMANE
SIDI Moulay Slimane Fès
Rue Mouna Kettani
Av. Saint Louis - FES
05 35 65 76 08

المحمول : +212 6 61 19 50 96

شارع الجيش الملكي زنقة الشريف الرضي عمارة التاج فاس الهاتف + 212 8 08 50 77 03

AV. des FAR - Rue Charif Radi Imm Taj FES - Tel + 212 8 08 50 77 03

E-mail : thamiakesbi@gmail.com



مختبر رحاب فاس للتحاليل الطبية

Laboratoire Rihab - Fès D'analyses médicales

Dr. Najoua BENSEDDIK

Médecin Biologiste

Lauréates de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Fès

Ex. Médecins au CHU Hassan II de Fès et de l'Hôpital Militaire Moulay Ismaïl de Meknès



BRAHIM OUAKKAS

Référence : 2306122015

Date : 12-06-2023

Résultats

Valeurs de référence

Antécédents

Demande validée biologiquement



Dr. Najoua BENSEDDIK

Médecin Biologiste

Lauréates de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Fès

Ex. Médecins au CHU Hassan II de Fès et de l'Hôpital Militaire Moulay Ismaïl de Meknès



BRAHIM OUAKKAS

Référence : 2306122015

Date : 12-06-2023

Résultats

Valeurs de référence

06-07-2022

Triglycérides

(Dosage colorimétrique enzymatique GPO)

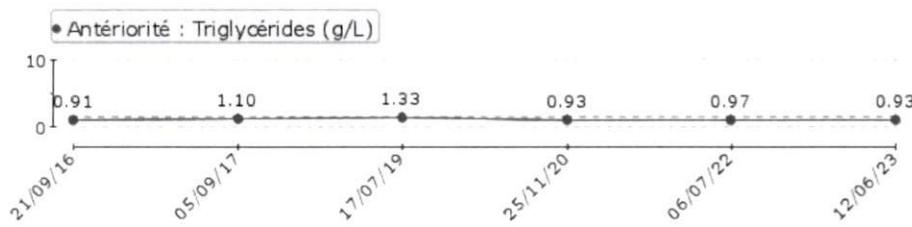
Conclusion:

0.93 g/L
1.06 mmol/L

(<1.50)
(<1.71)

0.97

Taux de triglycérides normal.



Cholestérol total

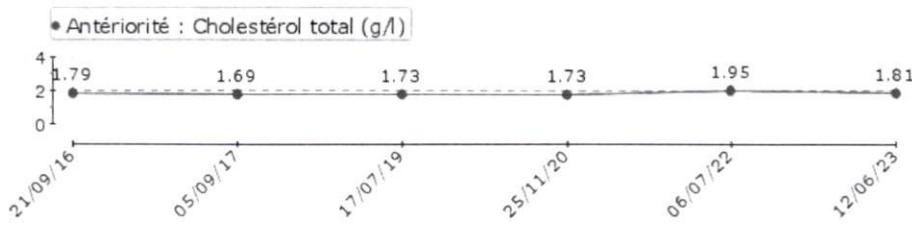
(Technique colorimétrique enzymatique au CHOD)

1.81 g/l
4.68 mmol/L

(<2.00)
(<5.17)

1.95

Taux de cholestérol normal.



HDL-Cholestérol

(Dosage colorimétrique enzymatique en phase homogène)

0.67 g/L
1.73 mmol/L

(>0.35)
(>0.91)

0.78

Interprétation:

RISQUE D'ATHEROGENICITE	BON PRONOSTIC	RISQUE STANDARD	RISQUE ELEVE
HOMME	> 0.55 g/l	0.35 – 0.55 g/l	< 0.35 g/l
FEMME	> 0.65 g/l	0.45 – 0.65 g/l	< 0.45 g/l

Acide Urique

(Dosage colorimétrique enzymatique à l'uricase)

60 mg/l
357 µmol/L

(34-70)
(202-416)

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement.

D3 - D4 - D5 Espace RIHAB FES, Av. Allal Ben Abdellah, V.N. - FES - MAROC

Tél : 05 35 62 10 82/83 - Fax : 05 35 62 10 89

Urgences 24h/24 - 7j/7 • 06 61 05 01 30 / 06 61 05 02 19

E-mail : rihabfeslab@gmail.com / Site Web : www.rihabfeslab.com

06-07-2022
Laboratoire d'Analyses Médicales
Rihab Fès
Dr. Najoua BENSEDDIK
Médecin Spécialiste en Biologie Médicale
Av. Allal Ben Abdellah, Espace Rihab Fès-Fes
Tél. 0535 62 10 82/83 - Fax : 0535 62 10 89
INPF : 143051123
Page 2/3



Dr. Najoua BENSEDDIK

Médecin Biologiste

Lauréates de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Fès

Ex. Médecins au CHU Hassan II de Fès et de l'Hôpital Militaire Moulay Ismail de Meknès



Mr BRAHIM OUAKKAS

Né(e) le : 01-06-1946

Référence : 2306122015

Préscripteur : Dr THAMI AKESBI

Date : 12-06-2023 à 08:04

Date d'édition : 12-06-2023



Résultats

Valeurs de référence

Antécédents

BIOCHIMIE SANGUINE

ROCHE INTEGRA 400 PLUS

06-07-2022

Glycémie à jeûn

(Technique enzymatique de référence à l'hexokinase)

1.04 g/L

(0.70-1.10)

1.26

5.77 mmol/L

(3.89-6.11)

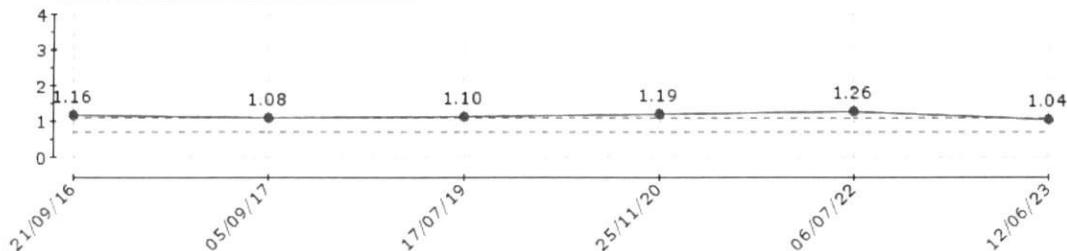
Consensus :

Diminution de la tolérance au glucose : 1.10 à 1.26 g/L

Diabète : > 1.26 g/L

(Observé sur 2 prélèvements différents)

• Antériorité : Glycémie à jeûn (g/L)



06-07-2022

Créatinine

(Technique colorimétrique cinétique (méthode Jaffé))

10.6 mg/L

(6.2-13.0)

9.9

93.7 μ mol/L

(54.8-114.9)

06-07-2022

Potassium (K)

(Electrode Spécifique)

4.3 mEq/L

(3.5-5.1)

4.5

4.3 mmol/L

(3.5-5.1)

Commentaire

Prélèvement réalisé avec garrot

*Laboratoire d'Analyses Médicales
Rihab Fès
Dr. Najoua BENSEDDIK
Médecin Spécialiste en Biologie Médicale
Av. Allal Ben Abdellah, Espace Rihab Fès-Fès
Tél. 0535 62 10 82/83 - Fax 0535 62 10 89
INPE : 143081122*